

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart : « La ville de Nyon bientôt sans poste au centre-ville ! »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation du 7 novembre 2011 de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart.

La Poste est une organisation autonome sur laquelle la commune n'a aucun pouvoir. Tout au plus la Municipalité peut-elle chercher le dialogue et la collaboration comme elle le fait avec les entreprises indépendantes.

A Nyon, il n'est de secret pour personne que La Poste Suisse a vendu son immeuble de la Place Bel-Air à Bernard Nicod. Les travaux de transformation de l'immeuble ont d'ailleurs déjà commencé.

La Municipalité n'a pourtant pas ménagé ses efforts pour encourager le géant jaune à ne pas quitter la place Bel-Air. Par contre, elle ne pouvait pas accepter un projet prévoyant l'arrivée de camions sur cette place et autoriser leurs manœuvres quotidiennes à proximité de terrasses de café, d'enfants qui jouent et de passants qui déambulent.

Trois raisons ont conduit la Municipalité à ne pas vouloir de circulation, ni de manœuvres, en particulier pour les véhicules lourds sur la place Bel-Air :

- l'affectation de cette place
- la sécurité nécessaire
- les aspects techniques à respecter

La place Bel-Air est un domaine public aménagé et construit selon les contraintes techniques d'une place piétonne (matériaux, techniques de pose, capacité de portance, résistance, etc.). Elle est de plus installée à l'aplomb d'un parking souterrain – le parking Bel-Air - dont l'état de la structure, les capacités de portance et la résistance aux efforts statiques et dynamiques ne peuvent résister à un trafic lourd.

Dès sa création, la place Bel-Air était prévue sans circulation et une chaîne avait été posée pour en interdire l'accès. Cette chaîne a été régulièrement forcée jusqu'à ce que le trafic s'y étant installé et les abus multipliés, la chaîne ne fut plus réparée, et bien sûr pas remplacée !

En raison de ce trafic inopportun, les pavés et dalles ont dû être régulièrement réparés ou changés, occasionnant chaque année des travaux onéreux.

Pour toutes ces raisons, lorsque La Poste présenta un projet dans lequel le garage souterrain était supprimé, la Municipalité ne put l'accepter, refusant que les camions, qui jusqu'ici recueillaient leur chargement depuis la rue Neuve, aient à le faire en manœuvrant sur la place Bel-Air.

Chacun restant sur ses positions, La Poste choisit alors de valoriser son immeuble en le vendant à la régie Nicod. Ce que bien sûr la Municipalité regrette. Toutefois, durant les travaux qui dureront vraisemblablement jusqu'en 2014, l'office de poste sera maintenu au même endroit. Ce qui permet à La Poste, en concertation avec la Municipalité, de rechercher un autre emplacement.

Pour l'heure, il est trop tôt de dire où La Poste s'installera. Il est évident, comme le suggère l'interpellateur, que le quartier de la gare et plus particulièrement celui du Martinet, serait l'endroit approprié. Mais, vu l'état d'avancement du plan de quartier du Martinet, il sera certainement nécessaire d'envisager une situation intermédiaire.

A ce stade, la Municipalité ne peut qu'affirmer sa ferme volonté de maintenir un bureau de poste au centre-ville et le plus proche possible de la Gare. Elle fera tout ce qui est en son possible pour collaborer à la recherche d'un emplacement qui convienne à La Poste comme à ses utilisateurs.

En ce qui concerne les remarques que l'interpellateur fait au sujet des prétendues difficultés d'accès au centre-ville et d'une supposée suppression de places de parc, la Municipalité est obligée de préciser qu'il n'en n'est rien. Le centre-ville et les environs de La Poste n'ont pas vu de diminution de places de parc et le fait qu'elles soient devenues payantes avec le temps a justement permis de les maintenir accessibles à ceux qui en ont le plus besoin, soit les clients des magasins, ceux de La Poste et les usagers des différents services, y compris ceux de la commune.

La volonté de la Municipalité, exprimée dans le concept de mobilité urbaine (CMU), puis dans la stratégie de stationnement qui est présentée au Conseil communal, oriente l'utilisation des places au centre-ville pour les services et les commerces en les rendant accessibles au travers d'une tarification et d'une durée qui en évitera une occupation inadaptée.

Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'office de poste soit situé à un endroit central et accessible par tous.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 novembre 2011.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Is

D. Rossellat



Le Secrétaire :

Is

C. Gobat